

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

REFERENCES	OR / CL				
DATE DE LA REUNION	Jeudi 26 octobre 2023				
	<table> <tr> <th><u>PRESENTS</u></th><th><u>EXCUSES</u></th></tr> <tr> <td> Membres • Stéphane FRIoux, Adjoint au maire, Villeurbanne • Hugo DALBY, Conseiller Métropole de Lyon • Morgane GUILLAS, Conseillère Municipale Déléguée, Villeurbanne • Caroline LAGARDE, Conseillère Métropole de Lyon • Anne REVEYRAND, Conseillère Métropole de Lyon Invités • MEYER Simon, directeur Actions Culturelles, ville de Villeurbanne • Florent GIRAUD, directeur de l'ENM • Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint de l'ENM • Charlotte LAVIE, responsable administratif et financier • Cédric VIDAL, Chargé de mission, Métropole de Lyon • Cathy PRAEGER, responsable vie scolaire • Alain BOISSIN, responsable technique, • Clara GIROUSSE, responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics • Sylvie COINTET, coordination territoriale • Onilalao RAJAONARIVELO, secrétaire de direction </td><td> Membres • Cédric VAN STYVENDAEL, Maire, Villeurbanne • Aurélie LOIRE, Adjointe au maire, Villeurbanne • Gaëtan CONSTANT, Adjoint au maire, Villeurbanne • Corinne SUBAI, Conseillère Métropole de Lyon Invités • HORREIN-BEFFY Adélaïde, directrice de la Culture, Métropole de Lyon • Véronique CHAMBON-RICHERME, trésorière municipale de Villeurbanne • Florent BRUYAS, DRH Mairie de Villeurbanne </td></tr> </table>	<u>PRESENTS</u>	<u>EXCUSES</u>	Membres • Stéphane FRIoux, Adjoint au maire, Villeurbanne • Hugo DALBY, Conseiller Métropole de Lyon • Morgane GUILLAS, Conseillère Municipale Déléguée, Villeurbanne • Caroline LAGARDE, Conseillère Métropole de Lyon • Anne REVEYRAND, Conseillère Métropole de Lyon Invités • MEYER Simon, directeur Actions Culturelles, ville de Villeurbanne • Florent GIRAUD, directeur de l'ENM • Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint de l'ENM • Charlotte LAVIE, responsable administratif et financier • Cédric VIDAL, Chargé de mission, Métropole de Lyon • Cathy PRAEGER, responsable vie scolaire • Alain BOISSIN, responsable technique, • Clara GIROUSSE, responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics • Sylvie COINTET, coordination territoriale • Onilalao RAJAONARIVELO, secrétaire de direction	Membres • Cédric VAN STYVENDAEL, Maire, Villeurbanne • Aurélie LOIRE, Adjointe au maire, Villeurbanne • Gaëtan CONSTANT, Adjoint au maire, Villeurbanne • Corinne SUBAI, Conseillère Métropole de Lyon Invités • HORREIN-BEFFY Adélaïde, directrice de la Culture, Métropole de Lyon • Véronique CHAMBON-RICHERME, trésorière municipale de Villeurbanne • Florent BRUYAS, DRH Mairie de Villeurbanne
<u>PRESENTS</u>	<u>EXCUSES</u>				
Membres • Stéphane FRIoux, Adjoint au maire, Villeurbanne • Hugo DALBY, Conseiller Métropole de Lyon • Morgane GUILLAS, Conseillère Municipale Déléguée, Villeurbanne • Caroline LAGARDE, Conseillère Métropole de Lyon • Anne REVEYRAND, Conseillère Métropole de Lyon Invités • MEYER Simon, directeur Actions Culturelles, ville de Villeurbanne • Florent GIRAUD, directeur de l'ENM • Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint de l'ENM • Charlotte LAVIE, responsable administratif et financier • Cédric VIDAL, Chargé de mission, Métropole de Lyon • Cathy PRAEGER, responsable vie scolaire • Alain BOISSIN, responsable technique, • Clara GIROUSSE, responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics • Sylvie COINTET, coordination territoriale • Onilalao RAJAONARIVELO, secrétaire de direction	Membres • Cédric VAN STYVENDAEL, Maire, Villeurbanne • Aurélie LOIRE, Adjointe au maire, Villeurbanne • Gaëtan CONSTANT, Adjoint au maire, Villeurbanne • Corinne SUBAI, Conseillère Métropole de Lyon Invités • HORREIN-BEFFY Adélaïde, directrice de la Culture, Métropole de Lyon • Véronique CHAMBON-RICHERME, trésorière municipale de Villeurbanne • Florent BRUYAS, DRH Mairie de Villeurbanne				
	La séance débute à 12 :15				
	Lieu : en PRESENTIEL – en salle Beethoven – ENM de Villeurbanne				

Monsieur Stéphane Frioux attribue le pouvoir : cinq membres du SMG de l'ENMDAD sont présents et trois pouvoirs sont attribués, soit **huit membres représentés**.

Membres	Présents	Excusés	Pouvoir attribué à
CONSTANT Gaëtan		X	Madame Guillas
DALBY Hugo	X		
FRIoux Stéphane	X		
GUILLAS Morgane	X		
LAGARDE Caroline	X		
LOIRE Aurélie		X	Madame Lagarde
REVEYRAND Anne	X		
SUBAI Corinne		X	
VAN STYVENDAEL Cédric		X	Monsieur Frioux
TOTAL : 8 membres représentés	5	4	3

Points divers :

- o Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 10 juillet 2023
- o Conventions signées par le Président depuis le dernier comité syndical :
 - Convention de partenariat, AnPAD, *Forum Théâtre*
 - *Convention de partenariat ente l'ENM, Léthé musical et l'IME APF France Handicap*
- o Atelier lancement logo

Projet de Délibération n°2342 : Adoption de la nomenclature M57

Mme Lavie : explique que c'est en application de l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant une nouvelle organisation territoriale de le République, que les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent par délibération acter l'adoption du cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57, applicables aux métropoles

M57 devient le référentiel de droit commun à toutes les collectivités au 1^{er} janvier 2024.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2343 : Règlement budgétaire et financier

Mme Lavie :

La nomenclature M57 devient le référentiel de droit commun à toutes les collectivités au 1er janvier 2024.

Le règlement budgétaire et financier, jusqu'à présent obligatoire pour les départements et les régions, devient également obligatoire pour les collectivités et établissements publics qui mettent en œuvre ce nouveau référentiel qui s'inscrit dans un mouvement de modernisation et d'harmonisation de la comptabilité publique.

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2344 : Décision modificative n°1

Mme Lavie : Il s'agit d'une écriture comptable en raison de la dotation d'amortissement plus élevée que prévue. Il est proposé de réduire la somme prévue en virement de la section de fonctionnement à la section investissement pour ne pas entraîner de modification au niveau de l'équilibre général du budget voté.

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2345 : Modification de la délibération n°2247 relatives aux règles de tarification des activités de l'ENM

Mme Lavie : Il s'agit d'ajouter un cas d'exonération de frais d'inscriptions pour les personnes relevant de la protection temporaire.

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2346 : Evolution de cadre d'emploi – postes n°310 et 352 d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique en Professeur d'Enseignement Artistique

M. Giraud : Il s'agit de la mise en œuvre du rééquilibrage prévu du nombre de PEA/ APEA dans les départements pédagogiques. Les Musiques Actuelles Amplifiées (MAA) voient donc 2 postes transformés en catégorie A

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2347 : Convention de partenariat entre l'ENM et le Théâtre de l'Iris pour l'année scolaire 2023-2024

M. Grammatico : La présente convention a pour objectif de fixer les termes du partenariat entre l'ENM et l'association du Théâtre et compagnie de de l'Iris portant sur le cursus de formation préprofessionnelle en théâtre.

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2348 (reportée) : Convention d'occupation à titre précaire de l'ENM par le Théâtre de l'Iris pour l'année 2023-2024

Projet de Délibération n°2349 : Convention de partenariat entre l'ENM, la Maison Copeau et le Théâtre de l'Iris

Mme Lavie : La Maison Jacques Copeau, le Théâtre de l'Iris et l'ENM s'associe pour permettre aux élèves de troisième cycle renforcé de théâtre de participer aux rencontres de la Maison copeau du 26 au 29 octobre 2023. L'ENM participe à hauteur de 1 000 € des frais.

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2350 : Convention de partenariat entre l'ENM et l'INSA pour l'année scolaire 2023-2024

M. Frioux : Il s'agit d'une convention récurrente qui a pour objet la prise en charge des frais d'inscription 2023-2024 de l'ENM par l'INSA pour 4 de ses étudiants.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de délibération n°2351 : Convention de partenariat entre l'ENM et le Centre Culturel Œcuménique pour l'Atelier partagé lutherie sauvage 1er trimestre 2023-2024

Mme Cointet : Cette convention prévoit l'occupation temporaire d'un espace du CCO pour l'atelier de lutherie sauvage. Ce partenariat s'arrête en décembre 2023 car le CCO n'est plus disponible pour permettre un accès libre et régulier.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de délibération n°2352 : Convention de partenariat entre l'ENM et la Ville de Villeurbanne pour les projets d'éducation artistique et culturelle sur le temps scolaire pour l'année scolaire 2023-2024

Mme Cointet : La convention a pour objet de définir les conditions de la participation de l'ENM aux projets en temps scolaire mis en place pour les écoles de Villeurbanne pour 2023-2024.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de délibération n°2353 : Convention de partenariat entre l'ENM et la cité scolaire René Pellet

Mme Cointet : Il s'agit d'une convention annuelle qui s'inscrit dans l'axe des activités artistiques et culturelles à destination des élèves collégiens de la cité scolaire René Pellet et concernant une classe de 5^{ème}.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de délibération n°2354 : Convention de partenariat entre l'ENM et La fougèraie Médipôle Hôpital Mutualiste

Mme Cointet : Ce partenariat poursuit un double objectif afin de permettre à une élève hospitalisée sur l'établissement et inscrite à l'ENM de poursuivre un lien et une pratique pendant son hospitalisation, mais également de mettre en place des ateliers avec un groupe d'enfants hospitalisés dans le service.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de délibération n°2355 : Contrat de Cession Compagnie Les Marteaux S'entêtent, Déjà hier je vous ai rencontré

Mme Girousse : Dans le cadre de sa saison de diffusion 2023-2024, l'ENM programme le spectacle « Déjà hier je vous ai rencontré » de la compagnie des Marteaux s'entêtent.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de délibération n°2356 : Convention d'accueil en résidence d'artistes, compagnie La Champignonnière, Graines Connection

Mme Girousse : En soutien à ces ancien.nes élèves en voie de professionnalisation, l'ENM propose de les intégrer dans sa saison de spectacles.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de délibération n°2357 : Convention d'accueil en résidence d'artiste, compagnie Les Brûleurs de Planches, Roman(e)

Mme Girousse : L'idée est d'accueillir la compagnie pendant six jours, de rendre le spectacle accessible aux personnes porteuses de handicap, de provoquer des rencontres et de terminer par une représentation.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de délibération n°2358 : Convention de partenariat entre l'ENM et l'Espace Tonkin, La Silencieuse en Voyage

Mme Girousse : La convention a pour objet de déterminer les conditions du partenariat entre l'ENM et le CENTRE LEO LAGRANGE sur l'accueil et l'organisation de plusieurs représentations du spectacle La Silencieuse en Voyage de la Cie Trio Meïkhâneh, ayant lieu dans le cadre de la saison culturelle 2023-24 de l'ENM et du Centre Leo Lagrange.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de délibération n°2359 (reportée) : Convention de partenariat entre l'ENM et l'Association Raja Tikva, Fouad Didi rencontre Simon Ohayon

Prochain CS : mercredi 6 décembre 2023